

« Objectif Loire »
Entre terres et eaux !

Règlement du concours photo 2026
du Centre de Ressources Loire nature

Article 1 – Organisation et thème du concours

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels (FCEN), située 199 rue de la Juine à Olivet (45160), représentée par Christophe Lépine (ci-après dénommés les organisateurs), **organise du 1^{er} juin au 30 septembre 2026 inclus**, un concours photo sur le thème : Entre terres et eaux.

Se positionner en observateur, en contemplateur de la Nature. L'œil du photographe est un funambule qui marche à la lisière, à la frontière de la terre et de l'eau, entre deux milieux, terrestre et aquatique, naturel ou anthropique.

Ce concours a pour but de permettre une meilleure représentation des milieux naturels ligériens dans les futures publications et présentations réalisées par le pôle Loire de la FCEN. Cela permettra [d'enrichir la photothèque du Centre de Ressources Loire nature](#) qui met à disposition des clichés libres de droits sous licence Creative Commons « [Attribution -Pas d'utilisation commerciale - Partage à l'identique](#) ».

Article 2 - Qui peut participer

Ce concours est ouvert à toute personne physique majeure et photographe amateur.

Article 3 - Comment participer

Les participants devront envoyer leurs photographies, ou un lien permettant de les télécharger, **du 1^{er} juin au 30 septembre 2026** minuit, par mail à l'adresse suivante : pole.loire@reseau-cen.org

Les participants peuvent envoyer jusqu'à **4 photos par participant.**

Toutes les photographies doivent impérativement être prises dans les limites du bassin Loire-Bretagne, vous pouvez le vérifier [ici](#).

Les participants devront indiquer :

- en objet du mail : « Concours photo » ;
- dans le corps du message : leur **prénom, nom**, le cas échéant le nom de leur **structure, la date et lieu** de la photo. **Une description** en quelques mots de leurs photos, afin d'assurer la bonne interprétation de la photo et de la décrire dans la photothèque. **Le participant doit être l'auteur de la photo**. Les organisateurs ne pourront pas être tenus responsables en cas d'utilisation de photos plagiées.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu-concours, lié aux caractéristiques même d'Internet ; dans ce cas, les participants ne pourront prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 4 - Spécificité des photos

Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leurs photographies que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies devront être au **format numérique** (jpg ou png), de bonne qualité (non floues), d'une taille minimum de 1Mo ;
- les photographies pouvant porter atteinte au droit à l'image (portraits, visages, etc.) d'autres personnes (adultes ou enfants) ne sont pas autorisées dans le cadre de ce concours photo ;
- les photographies prises par drone ne sont pas autorisées ;
- les photographies ne devront pas être retravaillées ou seulement à la marge (luminosité, contraste et clarté...)
- les photographies ne doivent pas avoir été tout ou en partie générées par l'intelligence artificielle ;
- les participants s'engagent à ne pas avoir porté atteinte aux milieux naturels et aux espèces vivantes pour prendre la/les photos(s) proposée(s).

Article 5 - Important : cession des droits

Les participants cèdent aux organisateurs du concours leurs droits d'exploitation (comprend le droit de représentation et le droit de reproduction) sur les photos envoyées dans le cadre du concours, dès la réception par l'organisateur, et sans limite de durée, sur tout le territoire Français et pour les utilisations suivantes :

- mise à disposition dans la photothèque du Centre de Ressources Loire nature, avec les règles d'utilisation qui s'y appliquent, à savoir celles de la licence Creative Commons « [Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Partage à l'identique](#) » ;
- reproduction par la FCEN dans les publications du Centre de ressources Loire nature, à but non commercial.

Aucune adaptation pour une utilisation autre que celle précisée ne sera faite sans l'accord préalable de l'auteur. Aucune modification ne pourra être apportée aux photographies par les organisateurs, sans l'accord préalable de l'auteur.

La cession des droits par les participants se fait à titre gratuit.

La FCEN s'engage à mentionner le nom de l'auteur de la photographie sur tous les supports de reproduction qui présenteront cette photographie.

Article 6 - Critères d'attribution des prix et présentation des résultats

Après la date limite de dépôt, les photos seront sélectionnées par un jury. Les photos qui ne respecteront pas les critères cités à l'article 4 seront écartées par l'organisateur.

Le jury sera composé de salariés de la FCEN – structure organisatrice – avec des connaissances naturalistes et photographiques, et de représentants des partenaires impliqués dans le développement du Centre de Ressources Loire nature. Les membres du jury voteront ensuite pour désigner les photos gagnantes.

Les finalistes seront sélectionnés selon les critères suivants :

- Le respect du thème et du règlement
- La qualité de la photo et sa capacité à sensibiliser les publics à la biodiversité du bassin de la Loire et aux acteurs qui s'engagent pour protéger notre patrimoine naturel.

Les lauréats seront informés par mail avant le **4 novembre 2026**, date de publication des résultats sur les pages du site internet du Centre de Ressources Loire nature et de la page Facebook de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels.

Le résultat du concours et les plus belles photos seront ensuite valorisées sur la photothèque du Centre de Ressources et les réseaux sociaux de la FCEN.

Article 8 - Contenu et remise des lots

Les prix ne pourront être échangés contre des espèces.

- 1er prix : valeur 80 euros
- 2ème prix : valeur 40 euros
- 3ème prix : valeur 20 euros
- Prix « coup de cœur du jury » : valeur 16 euros
- Prix du public (issu d'un vote sur les réseaux sociaux parmi les 4 premiers prix)
- De la 6^{ème} à la 16^{ème} place les participants recevront un lot de participation.

Les lots seront envoyés gratuitement aux lauréats courant novembre 2026.

Article 9 - Acceptation du règlement

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation totale du présent règlement.

Article 10 - Protection des données personnelles

Conformément à l'article 27 de la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les utilisateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour l'exercer, adressez-vous à : Fédération des Conservatoires d'espaces naturels - 199 rue de la Juine – 45160 Olivet – 02.38.24.55.00